



Calendrier

Juin 2012

Mercredi 6/6	Débutants et Généalogie	local adh	17h30
	Jo Duc		
Mercredi 13/6	Relevés dépouillement	local adh	16h30
	Désiré Marcellin, Thierry Deléan, Nicole Sambuis		
Mercredi 20/6	Paléo lecture d'actes	local adh	17h30
	Jean Marc Dufreney		
Mercredi 27/6	Permanence rencontre	local tous	17h30
	Jean Marc Dufreney et d'autres.		

Juillet 2012

Les mercredis 3, 10, 17 et 24 juillet seront consacrés aux permanences rencontre plus particulièrement en direction des maurienais « exilés » en France ou ailleurs et qui viennent, le temps des vacances, retrouver leurs racines. Il en sera de même au mois d'août. Les permanences seront assurées par des « résidents ».

Bonne fin d'année scolaire et bonnes vacances.

Nostalgie

Une année scolaire se termine. Pour beaucoup d'entre nous, cela signifiait que jusqu'à l'automne, on rangeait les livres (qui, quelquefois, servaient l'année suivante au petit frère ou à la petite sœur!), les cahiers, le cartable allait se cacher au fond d'un placard pour attendre la rentrée prochaine. A l'école, on lavait les tableaux noirs, on récurait les encriers au sable après les avoir débarrassés de la boue de papier buvard qui faisait de si jolies boulettes colorées! Les dernières récréations duraient un peu plus que de coutume et la bienveillance des « instits » leur commandait de ne pas trop regarder la pendule. De toute façon, le programme était toujours assuré jusqu'au bout.

Souvent, notre année scolaire se terminait en apothéose par le défilé du 14 juillet et la cérémonie au Monument aux Morts. Puis, c'étaient les « grandes vacances », du 14 juillet au premier octobre. Beaucoup d'entre nous allaient retrouver dans le village d'origine les grands parents pour des vacances champêtres et souvent un peu sauvageonnes. On s'initiait à « en champ les vaches », à la fenaison, voire à la moisson et à confectionner les gerbes. On poursuivait des chèvres fantasques et indisciplinées qu'il fallait bien ramener enfin d'après midi. On courait les bois, la montagne, et l'on rentrait à la maison juste à l'heure des repas, affamés et ivres de grand air, barbouillés de fraises des bois ou de myrtilles. Quelques-uns avaient la chance de partir loin, très loin, en colonie de vacances

(quelquefois à 50 kilomètres, mais c'était le bout du monde!) et de découvrir la mer.....Et puis, au premier octobre, c'était la rentrée, dans le premier frimas d'un matin aigret, avec au cœur une presque angoisse de cette année scolaire qui débutait et qui apporterait son plein d'inconnu et de nouveautés.

Aujourd'hui, les grandes vacances durent deux mois, dès les premiers jours les grands magasins proposent déjà le matériel de classe pour la rentrée et on choisit déjà la couleur « fluo » du prochain cartable ou la prochaine trousse. L'ordinateur reste en service parce qu'il contient des jeux si passionnants!

Et l'on attend avec impatience les congés des parents pour aller « bouchonner » sur l'autoroute avant de rejoindre la plage où l'on aura quinze jours ou trois semaines pour emmagasiner des souvenirs pour toute une année.

Autres temps, autres mœurs, a dit un philosophe. Sans doute les bambins d'aujourd'hui vivent-ils sereinement leur vie trépidante et galopante, mais « qu'est-ce que c'était bien, de notre temps! »

Pierre Blazy.

Nos amis du CEGRA nous ont annoncé le décès de
Jean Loup RICORD

secrétaire de rédaction de la revue
Généalogie et Histoire,
dans laquelle il écrivait également des articles remarqués.
Maurienne Généalogie s'associe à leur deuil et leur
présente ses sincères condoléances.

Les écoles du canton de la Chambre

Mardi 8 mai, Mme Mireille Morin-Collomb est venue nous présenter son livre « La Ronde des Ecoles ». C'est une étude sur les écoles et les instituteurs du canton de la Chambre de 1860 à nos jours.

Elle était elle-même enseignante et fille d'un couple d'instituteurs. Son père Moïse André Collomb a donné son nom au Groupe Scolaire de St Etienne de Cuines. Pour ses recherches, elle a consulté les délibérations du conseil de chaque commune et surtout le fond des archives concernant la correspondance entre le sous préfet et les maires. Elle a également été amenée à visiter toutes les communes du canton où elle a trouvé auprès des habitants un relais précieux, par la mémoire ou les documents mis à sa disposition, pour son tra-



Mireille Morin

vail de mémoire. La plupart de ces écoles de hameaux ont aujourd'hui disparu, à cause essentiellement de la désertification du monde rural et aussi, pour certaines, à cause de leur isolement (les Covatières). C'est par la généalogie (elle est elle-même membre de Maurienne Généalogie) qu'elle a été amenée à s'intéresser à la destinée de ces écoles et de ces instituteurs, souvent de véritables missionnaires du savoir.

En 1860, tous les hameaux ont une école. Le canton de la Chambre en compte 35, mais toutes n'ont pas le même sort: la plupart sont installées dans une écurie, souvent à côté du bétail, dans les senteurs de fumier et de purin. Ces écoles sont saisonnières et fonctionnent de novembre à mars. Les instituteurs sont recrutés par le syndicat et le curé, sa rémunération étant assurée par les intérêts des legs à la commune et, lorsque cela ne suffit pas, par une participation des familles. Les enfants dont les parents sont trop pauvres se passent d'école.....

Après 1860, Napoléon III s'émeut de l'état des écoles et préconise la construction d'une « maison d'École » dans chaque commune (En 1864, Saint Colomban n'a encore comme beaucoup d'autres communes qu'une salle basse et insalubre qui jouxte l'écurie!) Le mouvement est néanmoins lancé et des écoles se construisent ici et là. Mais certaines priorités se font encore jour: A Saint Avre, il faudra attendre 1889 pour que enfants et maître s'installent dans une maison d'école digne de ce nom. Il faut dire qu'en 1862 la commune avait entrepris la construction d'un somptueux presbytère qui sera transformé en école-mairie en 1889. Ce projet avait coûté tellement cher qu'il n'y avait plus un sou à consacrer à la construction de l'école.

En 1902, le canton compte encore deux écoles de filles congrégationnistes à la Chapelle et à la Chambre et les autorités s'inquiètent du sort des sœurs chargées de l'instruction, la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat les ayant remplacées par des institutrices laïques. Certaines communes ont recours, pour diminuer les frais de construction, à des corvées effectuées par les habitants qui paient ainsi une partie de leurs impôts en fournissant le bois, les pierres et divers matériaux, ou bien qui travaillent sur le chantier. C'est ainsi que Saint Colomban des Villards construira une superbe école où il ne manquera ...que les toilettes!



Des Cuiniches attentives

La loi de Jules Ferry, instituant l'école obligatoire et gratuite va précipiter le mouvement. Nombre d'écoles vont être construites, souvent à peu de frais, handicapant néanmoins les communes sur le plan financier. A Montaimont, l'école du hameau des Bigots brûle en 1906, les fonds nécessaires à sa reconstruction ne seront réunis qu'en 1914. En attendant, retour à la case départ et à l'écurie totalement insalubre. La plupart de ces écoles sont pourvues d'un jardin, certes pour le bénéfice de l'instituteur mais aussi par volonté politi-

que, l'exemple du maître-jardinier pouvant servir aux petits élèves-paysans. Parallèlement sont donnés aux fillettes des cours de couture par des prestataires volontaires (souvent l'épouse de l'instituteur) et très mal payées. Dès 1870, le Ministère de l'Education, par la voix du Préfet, recommande aux communes de mettre en œuvre des cours du soir pour adultes et d'installer une bibliothèque scolaire, ce que les communes exécuteront au rythme de leurs possibilités financières. Les livres de la bibliothèque seront en majorité des livres d'agriculture.

Autre innovation: la Caisse des Ecoles. Créée et alimentée par la mairie pour la première subvention, elle servira à récompenser les



Papotages d'après conférence

bons élèves, à fournir des livres, voire même à assurer aux élèves les plus démunis repas chauds et vêtements.

Lors d'épidémies, comme la rougeole, l'école est fermée pendant quinze jours, les murs de la classe badigeonnés à la chaux et les élèves ne retrouvent leur banc de classe que lorsqu'ils ne présentent plus de signes de contamination.

Après 1907, une circulaire d'Aristide Briand instaure des cours de tir pour les garçons, corollaire de l'esprit de revanche consécutif à la guerre de 1870 et à l'amputation du territoire national de l'Alsace et de la Lorraine. A cet effet, les instituteurs reçoivent une dotation en fusils et en munitions.

Les institutrices et instituteurs qui se sont succédé dans ces « maisons d'école » ont de tout temps, qu'ils soient recrutés par le syndicat et le curé ou bien maîtres de l'école de la République, ont toujours démontré un dévouement et un sens profond de leur responsabilité. Le 13 février 1918, l'institutrice de Saint Colomban écrit au sous préfet de Saint Jean pour lui signaler un cas de croup (diphthérie), son propre enfant âgé de cinq mois, demande l'envoi d'un médecin et propose d'assumer les frais de visite et de soins. Ce beau livre nous relate une trajectoire partie du fond d'une –ou plusieurs– écurie pour se terminer aujourd'hui dans nos belles écoles modernes, avec une certaine nostalgie pour les « maisons d'école » de nos villages.

Merci Mireille.

Mireille Morin Collomb, Dominique Bois et Pierre Blazy

Une affaire d'importance au XVIII^e siècle

« Nomination des bergers de la montagne de Verbuche* de Montemont**.

L'an mille sept cents cinquante trois, le vingt neuf du mois de juin apres midy, au lieu et paroisse de Montemont dans la maison d'honorable Joseph Dulac syndic, se sont personnellement assembles par le son de la grande cloche, honorables Joseph feu Antoine Du-

lac, syndic, Germain feu Boniface Subriand, Jean Baptiste feu Charles Bartholome, Antoine feu Etienne Milleret, Pierre feu Jean Baptiste Giraud, Jean Baptiste feu autre Jean Baptiste Dulac et en l'absence de Pierre feu Germain Cecille, absent, par devant moy Gaspard Dufresne, notaire collegie secretaire de la ditte paroisse, lesquels ont nommes ainsi que par le present ils nomment pour Bergers de la Montagne de Verbuche situee sur le terroir de la Province de Tarantaise appartenante a la ditte communautte scavoir et honnette Louis fils a feu Jean Baptiste Giraud, Joseph fils de Germain Dulac, et Jean Baptiste feu Jean Milleret tous natifs et habitants de la ditte paroisse, icy presents et acceptants, pour eux et les leurs, et l'une pour l'autre et chacun d'yceux seul pour le tout sans division d'action, ny de discussion au benefice et ordre a quoi ils ont expressement renonce et renoncent, sous le gage de sallaire cy après scavoir quand aux bœufs a six sols la paire de meme que les genisses, et six sols pour chaque cheval, jument et mulet, un sol pour chaque mouton, et aussi le pain a la coutume du dit lieu et c'est suivant, et conformement aux mises qui ont demeures aux dits bergers faites a la place publique ce jour d'hui, au sorty des offices divins qui leur ont etes expedies pour avoir fait meilleur party, au moyen duquel gage les dits bergers promettent de se rendre en la ditte montagne mardy prochain, troisieme du mois de Juillet pour y recevoir le betail que les particuliers de la ditte paroisse y faire conduire, lequel betail ils seront tenus de garder, des le dit jour jusqu'au trois de septembre prochain et pendant le dit terme de ne pas laisser aller paître aux endroits perissables, nottament aux Lances Cartelles, Roche Violette, Vire Coeffe, de meme que la Croix Combaz leur etant pour le present expressement defendu de recevoir dans la ditte montagne aucun betail etranger, et le tout cy dessus, aux peines obligations de biens par clause de constitue que cy apres et pour nulle assurance des promesses sus faites par les dits bergers etablis et par le dit Jean Bapt Dulac, Jean Pierre feu Jean Bapt Giraud et le dit Pierre Giraud lesquels à la parole et reglement des dits bergers se sont rendus pour yceux payer, caution, principal payement attendu avec renonciation aux benefice de division et ordre de discussion disant le principal dernier plutôt commun que la caution, qui ont promis dettenir, garder et observer tout ce qui a été promis cy devant par les dits bergers, lesquels cautions, ces derniers ont promis relever, dedommager et garemptir ce qu'ils pourraient souffrir occasion, sujets aux peines, obligations de biens par clause de constitue que cy apres au moyen de quoy les dits syndic et conseiller promettent de faire jouir les dits bergers de la ditte montagne ainsi de la manière qu'il est observe de tous temps et de leur faire payer tout ce qui leur est promis cy dessus par les particuliers mettants betail en ladicte montagne aux mesures prises de biens par clause de constitue ainsi ont convenu les dites parties et promis a peine de tous depens, dommages et interets et pour l'obligation de tous leurs biens présents et a venir par clause de constitue de quoy acte fait et prononce au lieu que dessus en presence d'honnete Joseph feu Jean Bapt Dulac, Jean Pierre Giraud, les autres conseillers, bergers et temoins n'ont signe pour estre illeteres de ce enquis par moy dit notaire au requis recensier le present acte contenant en tout trois pages inserees aux folios 48, 49 et 50 de ma minute sur laquelle j'ai fait écrire le present par mon fils pour le Tabellion de la Chambre et sans y avoir rien ajoute ni diminue j'ay signe

G. Dufresne. »

Pour copie conforme : Aimé Faucher.

*Valbuche

**Montaimont

Sans doute l'orthographe particulière de ce texte a de quoi vous surprendre, nous l'avons transcrite telle qu'elle figure sur un acte de, ne l'oublions pas, 1753 ! Vous remarquerez, en particulier, que manquent la ponctuation et les accents, et si les i ont un point, c'est

parce que sur le clavier AZERTY, le i sans point n'existe pas. En outre, nous avons transcrit fidèlement le style « notarial » qui peut surprendre et dont on se demande s'il n'était pas destiné à embrouiller ceux à qui il s'adressait!

Annulations

La soirée « Généalogie descendante », programmée initialement pour le mardi 12 juin est annulée. De même la sortie aux Archives de Turin, déjà reportée du mois de novembre dernier est à nouveau remise à une date ultérieure.

Quand la Généalogie rejoint l'Histoire contemporaine

Jean Louis Beaucarnot, spécialiste bien connu de généalogie, vient de publier un livre « le Tout politique » dans lequel il recherche les généalogies des personnalités politiques. Il a ainsi été amené à s'intéresser à Nicolas Sarkozy et François Hollande, lesquels ont encore de la parenté dans deux villages de l'avant pays savoyard séparés par une falaise, respectivement Traize et La Balme. A Traize, la cousine de Nicolas Sarkozy regrette qu'il n'ait pas fait un crochet par le village, quant à la Balme, la cousine issue de germain de François Hollande affirme qu'il est « trop gentil pour un tel poste! »

Cousins à la mode de Savoie



Photo extraite du Dauphiné Libéré du 13 11 2011

Relevé par André Grange

Litiges, suite et fin.

Nous allons clore ici la série des articles prêtés par Francis Tracq concernant les litiges entre communes de Haute Maurienne, par les chicanes entre Lanslebourg et Lanslevillard d'une part, entre Besans et Bonneval d'autre part.

Litiges entre Lanslebourg et Lanslevillard

Des arbitres nommés par les deux villages réalisent à l'amiable un bornage des pâturages au Mont Cenis en 1490. La bonne entente cesse un demi-siècle plus tard. En juin 1543, plus de cent personnes de Lanslebourg « en armes et au son des trompettes », brisent les haies et les clôtures des prés de Lanslevillard, au plan de la Combe et de l'Arsellin, amenant avec eux plus de quatre cents brebis qui viennent y pâturer. Bien entendu, un procès suivra.

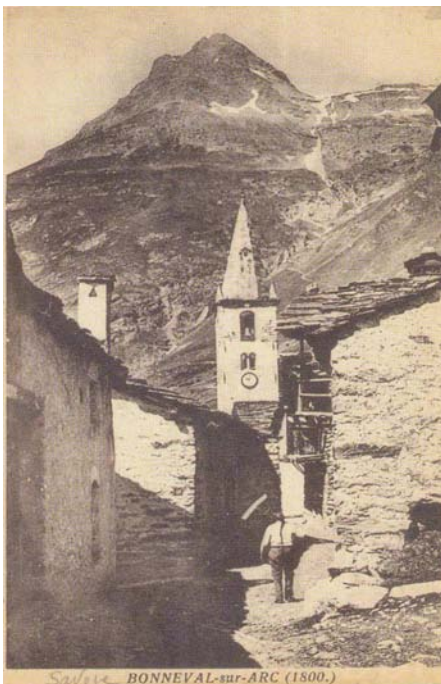
Litiges entre Bessans et Bonneval

Bonneval-sur-Arc, ce village haut-maurien universellement connu, n'a pas toujours été une commune. A l'origine, ce petit hameau alors dépendant de Bessans voulait devenir autonome, non pour des raisons territoriales mais pour un motif religieux. L'évêque de Maurienne va lui donner satisfaction le 5 janvier 1532, après une longue enquête. En raison de sa situation, Bonneval est souvent isolé en hiver par les avalanches. Les nouveau-nés décèdent sans baptême, les corps des adultes morts sans sacrements sont « conservés plusieurs jours avant d'être inhumés, restent longtemps conservés dans les neiges dans l'attente de temps plus favorable ».



Bessans

Faute d'église et de cimetière, les sépultures se faisaient alors à Bessans : le chemin autrefois suivi par les cortèges funèbres à travers les prés est encore appelé aujourd'hui « la vi dou morss » (le chemin des morts). L'acte de 1532 précise que la chapelle deviendra « église paroissiale, fille ou annexe de celle de Bessans, avec cimetière, clocher, cloches, fonts baptismaux ». C'est un premiers pas vers l'indépendance, mais la situation ne donne pas satisfaction. Les « Noël's » de Bessans, composés vers 1650, citent le chant des bonnevalains : « Viva Bonnaval tot solett » (Vive Bonneval tout seul).



Bonneval sur Arc

Après la révision du cadastre en 1694, Bonneval se rend compte qu'il doit supporter les quart des impôts de la communauté, (proportion correspondant d'ailleurs à l'importance de sa population). Vingt deux bonnevalains viennent en mars 1697 « perturber » à Bessans la présentation des comptes. Il n'y aura pas de bagarre, mais le châtelain Victor Anselmet, de Bonneval, sera vite remplacé dans l'année par un bessanais.....

Bonneval continue ses démarches à Turin et, en 1733, un décret royal ordonne de dresser

un cadastre séparé entre les deux paroisses. En l'absence de délégués de Bessans, ceux de Bonneval affirment qu'ils ont tout pouvoir pour agir.....et en profitent pour s'attribuer un revenu supplémentaire de 706 livres sur les communaux. Bessans ayant surtaxé de 700 livres d'impôt les propriétés de la paroisse voisine, un équilibre dans la mauvaise foi se trouve ainsi rétabli. En août 1742, Bessans obtient une nouvelle évaluation fiscale des propriétés. Le mois suivant, les Espagnols envahissent la Savoie : la procédure ne reprendra qu'en 1753. Les deux communautés tombent d'accord uniquement sur un point : l'incompétence des fonctionnaires ayant oublié que les champs sont en jachère une année sur trois. Le travail va continuer pendant des années, malgré les chicanes, la mauvaise foi réciproque car « il y a entre le bourg de l'église (Bessans) et Bonneval une ancienne et forte antipathie ».....Finalement Bonneval devient commune par décret royal le 9 octobre 1761 ; le premier conseil est élu le 2 septembre 1762.

Il faut maintenant borner les deux villages, car un litige porte sur le lieu « Bois Rond », la limite fixée par l'évêque en 1532 : selon Bonneval, le rocher du Château rive droite de l'Arc, pour Bessans à « Becrond », près d'un kilomètre en amont du lieu le plus resserré de la vallée sur l'autre rive. Les discussions durent encore jusqu'à l'invasion de la Savoie par les troupes françaises en 1792. La mémoire populaire parle d'un combat survenu pendant ces trente années entre deux champions, Cullet Jean Georges pour Bonneval, le berger Bison (le vainqueur) pour Bessans.

Précisions utiles

Le livre de Mireille Morin-Collomb

« La Ronde des Ecoles »

peut être commandé à :

Mireille Morin-Collomb

33 Av du Grand Port 73100 Aix les Bains

Tél 0479545067 ou 0685024447 ou mmc73@free.fr

Egalement

Michèle Damiani St Etienne de Cuines tél 0479563352

Au prix de 27€+ 4€frais de port

N'oubliez pas: tous les mercredis de Juillet et Août, permanences rencontre pour les « extérieurs en vacances ». Elles n'auront de valeur que si les « résidents » y participent. **Venez nombreux.**

Re nostalgie!



Ce titre curieux pour servir de légende à la photo de famille de la sortie de 2002 de Maurienne Généalogie, sous la houlette du Président Jo Duc. Si, si, ce sont les mêmes.....avec dix ans de moins!